

Locataire qui veut pas payer l'eau et le courant

Par **lolo80860**, le **26/04/2015** à **19:20**

bonjour je loue une maison a un couple et sur le baye j ai mis que l'eau et courant sont a payer au propriétaire et la ils veulent pas payer es-que pour pouvoir rentré dans les frais je peut remonté le prix du loyer merci de me donner une réponse svp

Par **janus2fr**, le **27/04/2015** à **11:15**

Bonjour,

En premier lieu, il est interdit, pour un bailleur privé, de faire payer à son locataire sa consommation d'électricité.

C'est le locataire qui doit être titulaire de l'abonnement et payer directement son électricité au fournisseur de son choix.

Le seul cas où le bailleur peut garder l'abonnement à son nom, c'est dans le cas de la location meublée avec charges forfaitaires. Dans ce cas précis, le locataire paie un forfait de charge qui ne dépend donc pas de ses consommations réelles.